

## Interpellation relative à la politique du stationnement à Pully

Depuis quelque temps, il devient de plus en plus difficile de trouver une place de parc, que ce soit à la place de la Clergère ou dans les autres zones proches du centre de Pully.

Un examen un peu plus attentif permet de constater que de nombreuses voitures stationnées sur de telles places arborent fièrement une autorisation de la Ville de Pully. Renseignements pris, le macaron figurant devant le pare-brise permet de stationner durant 60 heures sur les places de parc publiques pour la modique somme de CHF 30 par mois. Ainsi – et ce n'est qu'un exemple - la brave ménagère qui entend faire ses courses au centre-ville et repartir plus ou moins lourdement chargée ne peut plus trouver de place de parc. De manière générale, il est évident que l'augmentation de places pour deux roues, même si elle est la bienvenue, ne peut justifier la diminution effective des places de parc pour voitures. Tous les Pulliérans n'habitent pas au centre, tandis qu'ils ne disposent pas tous de mollets suffisamment musclés.

Je souhaiterais dès lors interpeler la Municipalité en lui posant les quelques questions suivantes :

- 1.- Combien de macarons ont-ils été vendus, depuis quand, et à quel rythme ?
- 2.- A combien s'élève le nombre de places publiques au centre de Pully ?
- 3.- Le site consacré à la demande de macarons fait état de dérogations possibles quant au prix de CHF 30.- par mois. De quoi s'agit-il ? Qui en bénéficie ?
- 4.- De telles places de parc sont-elles offertes à certaines personnes habitant ou travaillant à Pully ?
- 5.- La Municipalité est-elle consciente que, selon une rumeur apparemment bien fondée et persistante, de nombreuses personnes sont titulaires d'une place de parc privée, mais acquièrent néanmoins un macaron pour louer leur place à un montant largement supérieur, aux fins de réaliser ainsi un petit bénéfice ?
- 6.- Quelles mesures la Municipalité entend-elle prendre pour limiter, voire supprimer de tels abus ?
- 7.- Vu la diminution drastique du nombre de places disponibles pour les voitures, quelles mesures la Municipalité envisage-t-elle d'entreprendre pour y remédier ?

Pully, le 20 février 2025



Olivier Burnet